

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 15 JANVIER 2018 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Dany St-Amant siège 5
Julien Bussièrès siège 6

ABSENTS

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2017
Séances extraordinaires du 18 décembre 2017 (19h00 et 20h00)
Procès-verbal de correction du 3 avril 2017
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois décembre 2017
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Comités Ville
 - 6.2 Valcourt 2030
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 Dérogation mineure - 1145 rue Racine
 - 7.2 Offre de service - Assistance en urbanisme
 - 7.3 Formation - Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation: quel rôle pour les municipalités
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Règlement 605 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2018
 - 8.2 Élections 2017 - Dépôt du rapport des dépenses et donateurs

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.3 Offre de service - Accompagnement pour la gestion du plan de classification et archives
- 8.4 Adhésions pour l'année 2018
- 8.5 Nomination d'un responsable des questions familiales
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Appui à la MRC du Val-Saint-François - Mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles
- 9.2 Appui à la MRC du Val-Saint-François - Demande d'aide financière pour la mise en commun d'un service d'ingénierie
- 9.3 Club de ski de fond jeunesse - Demande d'accès au Ciboulot
- 9.4 Demande d'accès gratuit au Centre communautaire - Vie active
- 9.5 Cahier du Grand Prix Ski-doo de Valcourt - Demande de publication
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Construction d'un terrain de soccer - Décompte 2
- 10.2 Engagement d'un surveillant pour le patin et hockey libres
- 10.3 Fin du contrat pour le logiciel inscription loisirs - Infotech Inc.
- 10.4 Logiciel pour la gestion des services récréatifs et communautaires
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Rue Cartier - Appel d'offres sur invitation pour services professionnels d'ingénieurs-conseils
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. VARIA**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

001-18-01-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

CHANGEMENT DE DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

**LOGICIEL POUR LA GESTION DES LOISIRS – RÉSILIATION MONETICO
SERVICE DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT**

**LOGICIEL POUR LA GESTION DES LOISIRS – NET BANK
SERVICE DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT**

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

002-18-01-15

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 décembre 2017 et la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire (19h00) du 18 décembre 2017 soit accepté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire (20h00) du 18 décembre 2017 soit accepté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de correction du 3 avril 2017 soit accepté.

ADOPTÉE

003-18-01-15

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 décembre 2017 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 304 817.50 \$ trois cent quatre mille huit cent dix-sept dollars et cinquante cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

ADOPTÉE

004-18-01-15

DÉROGATION MINEURE - 1145 RUE RACINE
NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT, LARGEUR ENTRÉE DE
STATIONNEMENT, LARGEUR RANGÉE DE CASES ET ALLÉE DE CIRCULATION
ET ENTREPOSAGE DE CONTENEURS À DÉCHETS

ATTENDU QU' un projet de réaménagement de l'espace de jeux extérieur est projeté afin de reconfigurer l'espace pour être mieux adapté à l'usage (le bâtiment servait de CLSC auparavant et l'espace extérieur n'a jamais été modifié substantiellement depuis le nouvel usage en 2004) ;

ATTENDU QUE le projet propose une diminution de l'aire asphaltée à même le stationnement actuel pour en faire un espace de jeux pour améliorer l'apprentissage et le développement psychomoteur des enfants et pour offrir un milieu sécuritaire et plus accessible durant la saison hivernale et printanière. Ce projet s'inscrit dans une démarche de planification stratégique afin d'assurer la pérennité du CPE;

ATTENDU QUE quatre (4) demandes de dérogation mineure sont soumises à l'approbation du conseil afin d'

- Autoriser, l'aménagement de sept (7) cases de stationnement alors que le règlement prévoit dix (10) cases (art. 9.2 du règlement 560) ;
- Autoriser l'aménagement de l'entrée de stationnement d'une largeur de 6,3m alors que le règlement prévoit une largeur minimale de 7,3m (art. 9.1 du règlement 560);
- Autoriser l'aménagement d'une rangée de stationnements et de l'allée de circulation d'une largeur de 11,8m alors que le règlement prévoit une largeur de 13,1m (art. 9.1 du règlement 560);
- Autoriser l'entreposage de conteneurs à déchets et bacs à recyclage en cour avant (art. 6.2 du règlement 560).

ATTENDU QUE suite aux observations effectuées le 21 novembre et le 7 décembre à 7h30 et à 15h30, il n'y a jamais eu plus de 7 véhicules de parents stationnés en même temps;

ATTENDU QUE les bacs seraient délimités par une clôture en mailles de fer avec lattes, ce qui diminuerait l'impact visuel. De plus, les bacs sont actuellement déjà installés en cours avant;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil peut établir des conditions de sorte à amoindrir les effets de l'octroi d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE le CCU recommande favorablement au conseil d'autoriser, l'aménagement de sept (7) cases de stationnement alors que le règlement prévoit dix (10) cases conditionnellement à ce que les

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- sept (7) cases soient accessibles en tout temps pour les parents et que la neige ne diminue pas la visibilité à l'intersection;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'ajouter un débarcadère de 15 minutes sur la rue Racine, devant le CPE;
- ATTENDU QUE le CCU recommande favorablement au conseil d'autoriser l'aménagement de l'entrée de stationnement d'une largeur de 6,3m alors que le règlement prévoit une largeur minimale de 7,3m;
- ATTENDU QUE le CCU recommande favorablement au conseil d'autoriser l'aménagement d'une rangée de stationnements et de l'allée de circulation d'une largeur de 11,8m alors que le règlement prévoit une largeur de 13,1m.;
- ATTENDU QUE le comité recommande favorablement au conseil d'autoriser l'entreposage de conteneurs à déchets et bacs à recyclage en cour avant tel que présenté dans le plan d'aménagement;
- ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal accepte d'accorder la dérogation mineure pour la propriété suivante,

Identification du site concerné :

Lots 1 824 496 et 1 824 497 du cadastre de Québec, sis au 1145 rue Racine, Ville de Valcourt dans la zone P-6.

Nature et effets :

- ✓ Autoriser, l'aménagement de sept cases de stationnement, et ce conditionnellement que ces cases soient accessibles, en tout temps, pour les parents et que la neige ne diminue pas la visibilité à l'intersection;
- ✓ Autoriser l'aménagement de l'entrée de stationnement d'une largeur de 6,3m;
- ✓ Autoriser l'aménagement d'une rangée de stationnements et de l'allée de circulation d'une largeur de 11,8m;
- ✓ Autoriser l'entreposage de conteneurs à déchets et bacs à recyclage en cours avant, tel que présenté dans le plan d'aménagement.

ADOPTÉE

005-18-01-15

OFFRE DE SERVICE - ASSISTANCE EN URBANISME

- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt effectue les dossiers d'urbanisme à l'interne depuis 2015;
- ATTENDU QU' il y aurait lieu d'avoir un support externe afin d'ajouter une expertise supplémentaire aux dossiers d'urbanisme, tels que les amendements règlementaires;
- ATTENDU QUE la facturation sera établie sur des services rendus seulement;
- ATTENDU QU' il est possible que de nouveaux outils urbanistiques soient nécessaires suivant les orientations du Conseil ;
- ATTENDU QU' une expertise externe serait utile pour soumettre les bases et valider les projets;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la firme EXP a été mandatée de 2007 à 2014 pour effectuer toute tâche en urbanisme pour la Ville de Valcourt et que cette firme connaît les particularités de Valcourt;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une offre d'assistance professionnelle en urbanisme fixant des honoraires professionnels facturés à l'usage au coût de 105.00\$/heure (excluant les taxes applicables);

ATTENDU QUE la firme EXP réservera une banque de 95 heures pour l'année 2018 pour couvrir différents sujets au besoin, correspondant à un montant total de 10 000\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service professionnel venant de la Firme EXP Inc., pour une assistance, au besoin, en urbanisme, telle que soumise en date du 13 décembre 2017.

QUE le Conseil municipal demande à la firme EXP Inc. de fournir un estimé à la directrice générale avant chaque demande de service et l'offre devra être approuvée par celle-ci..

ADOPTÉE

006-18-01-15

FORMATION - MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES ET CERTIFICAT D'AUTORISATION: QUEL RÔLE POUR LES MUNICIPALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Fannie Pelletier-Beaudry, inspectrice municipale et adjointe aux travaux publics, à participer à la formation « *Milieus humides et hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités* » donnée par la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec), qui aura lieu le 3 avril prochain à Sherbrooke.

La municipalité paiera les frais d'inscription, au coût de 298 \$ (taxes non incluses), les frais de déplacements ainsi que les frais pour les repas et ce, sur présentation des reçus et selon la grille tarifaire déjà établis.

ADOPTÉE

007-18-01-15

RÈGLEMENT 605 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 18 décembre 2017 le budget de la municipalité pour l'année financière 2018 prévoyant des dépenses et des revenus de 3 991 114 \$;

ATTENDU QU' une partie de ces revenus proviennent de taxes et compensations énumérées ci-dessous ;

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Julien Bussières à la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 18 décembre 2017;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 605 et intitulé " **RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2018** " tel que soumis en annexe.

ADOPTÉE

ÉLECTIONS 2017 - DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DONATEURS

ATTENDU QU' en vertu de l'article 513.1 de la *Loi sur élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), «Toute personne qui a posé sa candidature lors d'une élection à un poste de membre du conseil d'une municipalité à laquelle ne s'appliquent pas les sections II à IX du chapitre XIII doit, dans les 90 jours qui suivent celui fixé pour le scrutin de cette élection, transmettre au trésorier la liste des personnes qui lui ont fait, en vue de favoriser son élection, le don d'une somme de 100 \$ ou plus, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse ce montant. Cette liste indique le montant ainsi versé par cette personne ainsi que celui que s'est versé le candidat lui-même, lorsque ce montant est égal ou supérieur à la somme »;

EN CONSÉQUENCE, MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER INFORME

QUE le trésorier dépose, en annexe, la section 2 de ce rapport, tel que soumis par les personnes ayant posé leur candidature à l'élection du 05 novembre 2017, soit les personnes suivantes:

- Jacques Blanchard
- Vicky Bombardier
- Pierre Tétrault
- Jimmy Royer
- Dany St-Amant
- Julien Bussièrés

ADOPTÉE

008-18-01-15

OFFRE DE SERVICE - ACCOMPAGNEMENT POUR LA GESTION DU PLAN DE CLASSIFICATION ET ARCHIVES

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre en place un système de gestion de ses documents électroniques et que celui-ci doit être complémentaire au système de gestion des documents papier déjà en place;

ATTENDU QU' il y a lieu de revoir et adapter le plan de classification à la réalité de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QU' il y a lieu d'établir une politique de gestion des archives afin d'établir la responsabilité et une uniformité pour tout directeur et employé;

ATTENDU QUE des départs à la retraite sont prévus à court et moyen terme et qu'il est primordial que la mémoire historique soit conservée et les archives soient à jour;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service venant de Dominic Boisvert, HB Archivistes, pour l'accompagnement en classement et archives, selon l'offre présentée en date du 12 décembre 2017.

ADOPTÉE

009-18-01-15

ADHÉSIONS POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion de la Ville de Valcourt, pour l'année 2018, aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	COÛT (taxes non incluses)
Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (C.O.M.A.Q.)	510.00 \$
Association des directeurs municipaux du Québec (A.D.M.Q.)	450.00 \$
Corporation des officiers municipaux en Bâtiment et en environnement du Québec (C.O.M.B.E.Q.)	375.00 \$
Ordre des urbanistes du Québec	335.03 \$
Association québécoise en urbanisme	495.00 \$
Fleurons du Québec (Tarif pour les années 2018-2019 et 2020)	1 158.00 \$ Tarif triennal
Programme d'économie d'eau potable	100.00 \$
Réseau Environnement	270.00 \$
Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (A.Q.A.I.R.S.)	240.00 \$
Association québécoise des loisirs municipaux	310.00 \$
Conseil sport Loisir de l'Estrie	100.00 \$
Croix Rouge (piscine)	100.00 \$
Société de sauvetage (piscine)	185.00 \$

ADOPTÉE

010-18-01-15

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET DES AÎNÉS

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté une *Politique familiale municipale*, le 07 juillet 2014;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un responsable des questions familiales et des aînés;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame la conseillère Vicky Bombardier soit nommée l'élue responsable des questions familiales et des questions relatives aux aînés;

QUE monsieur le conseiller Jimmy Royer soit nommé l'élue substitut de madame Bombardier.

ADOPTÉE

011-18-01-15

APPUI À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - MISE EN COMMUN DE SERVICES LIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE le ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE plus spécifiquement, l'étude d'opportunité vise la mise en commun des services suivants :

- collecte, transport et élimination des déchets;
- collecte, transport et valorisation des plastiques agricoles;
- programme de gestion des boues de fosses septiques;

ATTENDU QUE cette étude d'opportunité vise à dresser un portrait de la situation actuelle, à exposer les besoins des municipalités et à présenter les détails techniques et financiers d'un éventuel regroupement de services liés à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt désire être inclus dans l'étude d'opportunité que réalisera la MRC;

ATTENDU QUE la participation à l'étude d'opportunité n'engage en rien la Ville de Valcourt à participer aux éventuels services qui pourraient être mis en place par la MRC à la suite des conclusions de l'étude;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas à contribuer financièrement pour participer à l'étude d'opportunité pour le regroupement de services liés à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE pour la réussite de ces études, la collaboration des municipalités participantes pour la transmission des données sera essentielle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt donne son appui au projet de la MRC du Val-Saint-François visant la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville de Valcourt signifie à la MRC du Val-Saint-François qu'elle désire être incluse dans l'étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles;

QUE la Ville de Valcourt désigne la MRC du Val-Saint-François comme organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

012-18-01-15

APPUI À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'INGÉNIERIE

ATTENDU QUE le ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie regroupant 2 MRC (MRC du Val-Saint-François et MRC Memphrémagog) et ces municipalités respectives;

ATTENDU QUE plus spécifiquement, cette étude d'opportunité vise à dresser un portrait de la situation, à exposer les besoins des municipalités et des MRC, à présenter les détails techniques et financiers d'un éventuel regroupement pour la mise en commun d'un service d'ingénierie;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt désire être incluse dans l'étude d'opportunité que réalisera la MRC;

ATTENDU QUE la participation à l'étude d'opportunité n'engage en rien la Ville de Valcourt à participer à l'éventuel service qui pourraient être mis en place par la MRC à la suite des conclusions de l'étude;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas à contribuer financièrement pour participer à l'étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie;

ATTENDU QUE pour la réussite de ces études, la collaboration des municipalités participantes pour la transmission des données sera essentielle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt donne son appui au projet de la MRC du Val-Saint-François pour déposer une demande d'aide financière visant la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie regroupant 2 MRC et ces municipalités respectives;

QUE la Ville de Valcourt signifie à la MRC du Val-Saint-François qu'elle désire être incluse dans l'étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie;

QUE la Ville de Valcourt désigne la MRC du Val-Saint-François comme organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

013-18-01-15

CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE - DEMANDE D'ACCÈS AU CIBOULOT

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre venant du *Club de ski de fond Jeunesse de Valcourt* demandant d'avoir un accès gratuit au Ciboulot, les samedis matin, de 8h à midi, du 1^{er} janvier au 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le CCC recommande au Conseil d'accepter la demande aux conditions suivantes :

- Facturer un frais de 25 \$ par utilisation afin de couvrir les frais d'entretien (ménage);
- Le comité du ski de fond jeunesse devra nommer une (1) personne adulte, responsable de la clé, de l'ouverture et de la fermeture;
- Le local devra être remis dans le même état qu'il se trouvait au moment de la location;
- Ne pas laisser aucun matériel ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, etc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande venant du *Club de ski de fond Jeunesse de Valcourt* soit l'accès au Ciboulot, les samedis matin, du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, selon les conditions recommandées par le CCC.

ADOPTÉE

014-18-01-15

DEMANDE D'ACCÈS GRATUIT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ACTIVITÉ «VIE ACTIVE»

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande d'une citoyenne afin que les personnes âgées puissent avoir l'accès gratuit au Centre communautaire lors de l'activité «Vie Active» organisée par le Centre d'action bénévole de Valcourt et Région;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt offre déjà un tarif préférentiel pour cette activité et verse une contribution financière importante au Centre d'action bénévole de Valcourt et Région;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une *Politique de contributions et commandites* qui alloue déjà une gratuité annuelle aux organismes sans but lucratif;

ATTENDU QUE le CCC recommande au Conseil de refuser ladite demande afin de respecter la politique établie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse la demande de gratuité pour l'activité «Vie active».

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

015-18-01-15

CAHIER DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT - DEMANDE DE PUBLICATION

ATTENDU QUE le journal La Tribune publiera un cahier spécial dédié au « *Grand Prix Ski-doo de Valcourt* » et demande au Conseil municipal d'acheter une publicité pour la Ville de Valcourt, à l'intérieur de ce cahier ;

Ce cahier sera distribué gratuitement dans le journal La Tribune, le mardi 6 février et dans la Voix-de-l'est, le 7 février 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de publication spéciale dédiée au « *Grand Prix Ski-doo de Valcourt* » à l'intérieur du Journal La Tribune, représentant une 1 (une) page, (couleur) et un montant de 1 200\$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

016-18-01-15

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER - DÉCOMPTE 2

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du décompte progressif no 2, au montant de 88 731.96 \$ (taxes incluses), à l'entrepreneur Construction Groupe Prévost Inc. relativement aux travaux de construction du terrain de soccer (11 joueurs), tel que recommandé par monsieur Pierre Grondin, ingénieur, dans sa lettre datée du 21 décembre 2017.

ADOPTÉE

017-18-01-15

ENGAGEMENT D'UN SURVEILLANT POUR LE PATIN ET HOCKEY LIBRES

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine l'engagement de Nicolas Yerly Cloutier, à titre de remplaçant au surveillant du patinage et hockey libres aux Services récréatifs et communautaires, pour la saison d'hiver 2017-2018, au taux horaire du salaire minimum.

ADOPTÉE

018-18-01-15

FIN DU CONTRAT POUR LE LOGICIEL INSCRIPTION LOISIRS - INFOTECH INC.

ATTENDU QUE la Ville travaille depuis plusieurs années avec le logiciel de comptabilité municipale de la firme Infotech Inc.;

ATTENDU QUE la municipalité avait demandé à Infotech de développer un logiciel pour les inscriptions des Services récréatifs et communautaires en lien avec le logiciel de comptabilité;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le logiciel actuellement utilisé et développé particulièrement pour les inscriptions des Service récréatifs et communautaires ne répond pas aux attentes de la Ville;

ATTENDU QU' il serait plus adapté d'utiliser un logiciel déjà développé et spécialisé en gestion des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal met fin au contrat avec Infotech, pour la partie du logiciel des inscriptions aux Services récréatifs et communautaires à compter du 31 mars 2018.

ADOPTÉE

019-18-01-15

LOGICIEL POUR LA GESTION DES SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – ACCEPTATION DE SOUMISSION

ATTENDU QUE la firme Logiciels Sport-Plus Inc. possède une expertise en matière de logiciel d'inscription des loisirs et pourra répondre aux besoins des Services récréatifs et communautaires;

ATTENDU QUE Logiciels Sport-Plus Inc, travaille actuellement avec plus d'une centaine de municipalités et centres sportifs;

ATTENDU QUE le directeur des services récréatifs et communautaires a fait un sondage auprès des utilisateurs de ce logiciel et ceux-ci sont satisfaits des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission venant de Logiciels Sport-Plus Inc. pour l'utilisation du logiciel pour la gestion des services récréatifs et communautaires, telle que soumise en date du 11 janvier 2018.

QUE l'intégration pour l'utilisation de ce logiciel se fasse le plus rapidement possible.

ADOPTÉE

020-18-01-15

RUE CARTIER - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise les demandes de soumissions par voie d'invitation pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils, (plans, devis et surveillance) pour les travaux d'infrastructures municipales sur la rue Cartier, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM 1.5).

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

021-18-01-15

**CHANGEMENT DE DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE
VALCOURT**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Julien Bussièrès à titre de délégué et Renald Chênevert à titre de délégué substitut au conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt.

ADOPTÉE

022-18-01-15

**LOGICIEL POUR LA GESTION DES LOISIRS – RÉSILIATION MONETICO
SERVICE DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal résilie l'entente entre la Ville de Valcourt et Monetico, en date du 31 mars 2018, concernant le service de carte Desjardins pour le paiement en ligne en lien avec le logiciel des inscriptions par Infotech.

ADOPTÉE

023-18-01-15

**LOGICIEL POUR LA GESTION DES LOISIRS – NET BANK
SERVICE DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT**

ATTENDU QU' il y a un changement de fournisseur pour la gestion des services récréatifs et communautaires, soit Logiciels Sport-Plus Inc;

ATTENDU QUE suite à ce changement, la Ville doit également modifier le fournisseur pour les paiements en ligne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de NetBank, telle que soumise en date du 11 janvier 2018, concernant le service de paiement par carte de crédit en lien avec le logiciel pour la gestion des loisirs, par Logiciels Sport-Plus Inc.

ADOPTÉE

024-18-01-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

la séance est levée à 19:45 heures.

ADOPTÉE